

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 28 avril 2026, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **4 mai 2026** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick CASAGRANDE.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 63

Nombre de conseillers absents à la séance : 1

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 4

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Patrick CASAGRANDE, Patrick BOISSET, Isabelle LANTUEJOL, Aymeric FAIVRE, Bernadette GINEZ, Louis ESTEVES, Audrey CORNET-VARGAS, Philippe FABRE, Catherine MANHEVAL, Christian POULHES, Céline MAS, Jean-Pierre CAVANIE, Stéphanie ROUCHET, Michel ANDRIEU, André ARNAL, Jean-François BARRIER, Didier BERGERON, Isabelle BERGHEAUD, Nathalie BESSIERES, Emmanuel BILLOUX, Nicolas BONNET, Jean BOUNIOL, Edwige CAMBOU-FREYSSAC, Mélissa CLEMENT, Nathalie CLUSE, Laurent COURCHINOUX, Natacha DELFAU, Patrick DELORT, Emmanuel ESTEVES, Sylvain FONTALIVE, Robert FONTUGNE, Stéphane FRECHOU, Nathalie GARDES, Frédéric GODBARGE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, Thierry LEYMARIE, David LOPEZ, Léa MARRE, Magali MAUREL, Philippe MAURS, Maryline MONTEILLET, Jean-Paul NICOLAS, Gilbert NUMITOR, Marie-José ORTIGUES, Jean-Pierre PICARD, Gérard PRADAL, Sébastien PRAT, Jean-Louis PRAX, Jean-François RAMOND, Georges RAMOS, Caroline REVEILLOU, Marie-Agnès ROCH, Geneviève ROLLAND, Benjamin ROUME, Valérie RUEDA, Djouma SALMI, Hervé SEGUIS, Valérie SEMETEYS, Marie-Hélène SERONIE, Sandrine TAILLEFER-PATRIER, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Jean-Luc DONEYS (représenté par Valérie SEMETEYS), Dominique FABREGUES (représenté par Bernadette GINEZ), Laurent MARTRES (représenté par Stéphanie ROUCHET), Didier VAILLE (représenté par Audrey CORNET-VARGAS)

ETAIT ABSENT(E) :

Roger BARRIER

Monsieur Nicolas BONNET a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2026_086 : ADMINISTRATION GENERALE / CRÉATION DE TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS - PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL ET DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS 2026 PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS DU BOP 135

Rapporteur :

Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

Vu le décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage et pris pour application de l'article 149 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté ;

Vu le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Cantal 2022-2027 ;

Vu la circulaire n° NOR : INTK2200421J du 10 janvier 2022 ;

Vu l'arrêté n° ARR_2024_218 portant exercice du droit de préemption urbain sur les parcelles CP 169 et CP 72 sur la Commune d'Aurillac ;

Vu la décision du Bureau Communautaire n° DEC_2025_159 du 16 juillet 2025 portant attribution de l'accord-cadre à marchés subséquents relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la création de terrains familiaux locatifs ;

Vu la décision du Premier Vice-Président n° DEC_2025_296 du 24 novembre 2025 portant attribution du premier marché subséquent de maîtrise d'œuvre relatif à la transformation d'une

maison d'habitation pour la création de trois terrains familiaux locatifs ;

Considérant que le schéma départemental a prescrit la création de dix-huit terrains familiaux locatifs sur le territoire d'Aurillac Agglomération pour répondre notamment à la forte sédentarisation des usagers de l'aire d'accueil des Dinandiers à Aurillac ;

Considérant qu'Aurillac Agglomération a acquis les parcelles cadastrées CP 169 et CP 72 situées au lieu-dit « La Sablière » sur la Commune d'Aurillac, afin de créer les trois premiers terrains familiaux locatifs ;

Considérant qu'Aurillac Agglomération poursuit en parallèle la recherche de terrains disponibles afin d'atteindre l'objectif précité ;

Considérant que ledit accord-cadre a pour finalité de permettre la conclusion d'un nouveau marché subséquent à l'issue de chaque phase d'identification d'un nouveau TFL, de validation, et le cas échéant, d'acquisition foncière ;

Considérant que ladite procédure a permis de lancer le premier marché subséquent portant sur la création des trois premiers terrains familiaux locatifs en septembre 2025 ;

Considérant que cette procédure va permettre à la Collectivité de lancer la procédure de consultation des entreprises durant le second semestre de 2026 afin de débiter la construction des trois premiers terrains familiaux locatifs en 2027 ;

Considérant que ce projet s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets 2026 portant sur l'attribution des subventions d'investissements du BOP 135, visant à subventionner la création des aires permanentes d'accueil et des terrains familiaux locatifs ;

Considérant que l'État peut accorder une subvention pouvant couvrir jusqu'à 70 % des dépenses hors taxes engagées pour l'aménagement des équipements d'accueil et d'habitat des gens du voyage ;

Considérant que, pour les projets de création de terrains familiaux, le montant de subvention est plafonné à 21 000 € hors taxe par place ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération « Création de terrains familiaux locatifs à La Sablière », tel que présenté en annexe ;

- de solliciter une aide financière dans le cadre de l'appel à projets 2026 portant sur l'attribution des subventions d'investissements du BOP 135 déployé par l'État, pour la création des trois premiers terrains familiaux locatifs au lieu-dit « La Sablière » sur la Commune d'Aurillac ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à solliciter toutes les aides et demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels publics dans le cadre de la création des terrains familiaux locatifs ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer tout document afférent à ce dossier et à sa mise en œuvre.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 07/05/2026

ID : 015-241500230-20260504-DEL_2026_086-DE



Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Patrick CASAGRANDE

Le Secrétaire de séance,

Nicolas BONNET